

Communiqué

Fractionnement des actions FILTISAC (FTSC)

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société FILTISAC qui s'est tenue le 8 décembre 2017 a approuvé la proposition du Conseil d'administration de procéder à un fractionnement des actions FTSC dans un rapport de quatre (4) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

En conséquence, la valeur nominale par action qui s'élevait à 2500 FCFA, sera désormais de 625 FCFA. Le nombre d'actions pour chaque actionnaire sera multiplié par quatre (4).

Le nombre d'actions de la société passera de 3 525 935 à 14 103 740 dont 4 709 112 actions formant le flottant conformément à l'instruction n° 01-2017/BRVM/DG fixant le volume minimum des titres composant le flottant des sociétés cotées à la BRVM.

Le fractionnement sera effectif à l'ouverture du marché le 31 Janvier 2018.

Fait à Abidjan, le 02 Janvier 2018



Ibrahima Charles AMADOU
Directeur Général